Litige sur achat en copropriete

Par Eric1957	

Bonjour,

Ma fille et son ex-compagnon on acheté en copropriété un terrain sur lequel a été construite une maison. Le crédit de financement de cette résidence a été pris en commun et il reste 6 années de crédit à rembourser. Ils sont en cours de séparation et son ex-compagnon fait état d'un acte notarié "qu'il aurait été seul à signer" et qui lui attribuerait la propriété de l'ensemble. De ce fait, il exige que ma fille en temps que co-emprunteuse continue de payer la moitié du crédit de la résidence qu'elle n'habite plus et lui refuse de la mettre en vente ou de racheter la part qu'elle a déjà payée.

Quels sont les recours dont elle dispose et que doit elle faire dans l'immédiat.

Merci d'avance pour vos réponses.